



# Les Coteaux

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉRO 18-2022-01 ET 158-2022

1. Lors d'une séance tenue le 19 avril 2022, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 18-2022-01 et 158-2022 intitulés :
  - **Règlement numéro 18-2022-01 – Règlement modifiant le règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 18-2022 afin d'ajouter des définitions relatives aux piscines et des précisions quant aux peines imposées pour non-respect des dispositions relatives à la sécurité des piscines résidentielles**
  - **Règlement numéro 158-2022 concernant les services d'aqueduc et d'égout**
2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.les-coteaux.qc.ca](http://www.les-coteaux.qc.ca).
3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 21 mars 2022
Adoption du projet de règlement	Le 21 mars 2022
Adoption du règlement	Le 19 avril 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 20 avril 2022
4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ aux Coteaux, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.**

Pamela Nantel  
Directrice générale et greffière-trésorière